

Rapport POCHARD sur le métier d'enseignant : une provocation à prendre au sérieux et à combattre

Lorsque vous lirez ces lignes, le rapport POCHARD aura été officiellement publié et le ministre DARCOS se sera exprimé. Après avoir été commenté largement dans la presse la semaine passée, le « pré rapport » a été mis en ligne vendredi sur le site internet du café pédagogique.

Le contenu du rapport est une véritable provocation et se situe dans la continuité des attaques que nous avons combattues ces dernières années.

On y retrouve tout : concours régionalisés, bivalence, évaluation (notation) par les chefs d'établissement et contrôle des carrières, de l'avancement d'échelon à la hors classe et aux mutations, définition d'une large partie de nos services considérablement alourdis, autonomie des établissements dans l'organisation des enseignements.

Le fil directeur, c'est dans tous les domaines, établir un « lien contractuel entre l'enseignant et son employeur ». Il faudrait renforcer l'encadrement des enseignants et de leur travail : conseil pédagogique ; fonctions intermédiaires sous statut d'emploi... Le rapport fait l'impasse totale sur les missions des CPE, des CO-Psy.

Parmi les axes retenus :

Concours

La préconisation est d'en finir avec des concours donnant une part trop importante à la qualification disciplinaire (on propose même un recrutement sur une seule épreuve, type leçon). Leur organisation serait régionalisée selon la piste du ministère (concours « nationaux » à affectation régionale). La fusion des CAPET/CAPLP2 est préconisée (qui ne voit pas le lien avec la réforme BEP/BAC PRO en cours et dont la généralisation est prévue à la rentrée 2009 ?)

Bivalence

Retenue principalement pour le collège, elle serait développée par la modification des concours. Les PLP seraient affectés dans les collèges ; de même les professeurs des écoles devraient y trouver une perspective de carrière.

Temps de travail : travailler plus sous le contrôle du chef d'établissement

1ere proposition

Annualisation des services :

648 heures annuelles (soit 18 heures sur 36 semaines) à moduler selon l'organisation des enseignements décidés localement, stages ou examens ou jours de for-

mation continue etc... n'entrant pas dans le décompte des 648h

S'ajoute aux 648 h, **un dispositif d'activités supplémentaires** pouvant être définies nationalement mais choisies par l'établissement. Sous la responsabilité du chef d'établissement, certaines activités seraient obligatoires, d'autres sur la base du volontariat. Elles seraient étroitement contrôlées et rémunérées par des primes modulables ou heures supplémentaires selon la décision du chef d'établissement. La commission POCHARD recycle largement les décrets Robien que nous avons mis en échec l'an passé !

2eme proposition

Ajouter à l'obligation hebdomadaire en heures d'enseignement **un temps de présence (de 4 à 8h)** pour effectuer des activités complémentaires toujours bien contrôlées (selon l'organisation prévue pour le dispositif précédent). **Une autre piste est de porter l'obligation de service à 22h** moyennant deux mois de salaires supplémentaires sous forme d'indemnité (faites le calcul !)

Évaluation

Conserver la notation mais lui trouver **des « bases**

plus fiables » en la confiant totalement et exclusivement aux chefs d'établissement. » L'inspection pourrait être associée à des « évaluations plus ciblées » (début de carrière, « rendez-vous de carrière, enseignants en difficulté »).

Avancement d'échelon : par la notation, c'est le chef d'établissement qui décide du rythme d'avancement

Hors classe : le chef d'établissement doit jouer le rôle déterminant dans l'évaluation de « l'investissement et de la valeur professionnelle ».

Rémunérations

La revalorisation de nos rémunérations passe donc par l'individualisation et la décision du chef d'établissement.

La promotion doit être « conditionnée au mérite, à l'investissement personnel et à la performance »

Mutations

Aller vers le profilage de tous les postes et à terme confier aux chefs d'établissement le recrutement des équipes pédagogiques

Ne nous y trompons pas

Ces choix constituent un **dynamitage de nos statuts** et une **dénaturation de nos métiers**.

Les enseignements dépendraient fortement du local et dans un contexte de suppressions massives d'emplois, d'abandon de la carte scolaire, c'est le choix d'un système concurrentiel et inégalitaire.

Le rapport POCHARD accompagne bien la politique éducative et le démantèlement de la fonction publique choisis par Sarkozy.

Obligeons-les à d'autres choix.

Par l'action, défendons nos métiers et les enseignements de second degré, c'est le sens de la grève du 15 février et des suites que nous y apporterons en mars-avril à la rentrée des congés de tous.